

Commission Territoires
17 octobre 2013
SYNTHÈSE

La réunion, présidée par le sénateur Jean-Marie Vanlerenberghe, s'est déroulée en deux temps : un point sur les statistiques des déplacements et mobilités, suivi d'un débat sur les propositions d'avis pour le moyen terme 2014-2018 concernant les besoins de données statistiques territoriales.

Dominique Riou, de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), rappelle tout d'abord le rôle essentiel des enquêtes ménages sur les déplacements (EMD) pour l'action des collectivités locales. Cependant, les données recueillies, bien qu'enrichies par celles du recensement de la population, ne couvrent pas certains phénomènes tels le **covoiturage** et les modes alternatifs de déplacements. Demeurent peu cernées également la **mobilité lors des « week-end et en période estivale** ainsi que la **« non-mobilité »** (de la population vieillissante, des travailleurs pauvres, ou encore liée au télétravail...), ces manques sont soulignés, en particulier, par le représentant de l'association des maires ruraux de France.

Le rapprochement entre les différentes méthodes d'enquête sur la mobilité des personnes, l'assemblage de résultats entre **territoires voisins**, l'harmonisation des périmètres d'observation pour une **meilleure comparabilité**, sont des perspectives à développer. En parallèle, des indicateurs sont également souhaités sur les **impacts écologiques**, les **coûts** des modes transport, les **distances et motifs de déplacements**. Par ailleurs, les **données se doivent d'être récentes**, pour plus d'impact sur la mise en place des projets locaux.

L'utilisation de **nouvelles technologies** devrait être étudiée pour un recueil d'informations plus exhaustif et régulier.

Un **accès facilité aux données existantes**, des **données carroyées enrichies** et une meilleure connaissance des **migrations alternantes avec les pays frontaliers** sont vivement souhaités.

Adrien Friez, du service statistique du ministère en charge des transports, rappelle un cadre institutionnel qui comprend de **nombreux acteurs et exploitants délégués**. Il présente ses projets en cours qui visent un système d'informations coordonnées et synthétisées avec celles détenues par les collectivités locales ou leurs opérateurs. Pour ce faire, il s'appuie sur l'ensemble des observations disponibles sur les infrastructures de transport, les véhicules et leurs usages, ainsi que sur les flux de voyageurs et marchandises.

Il indique que depuis 2012, la BPE¹ contient la liste des **gares ferroviaires, des stations services et des aéroports**. En ce qui concerne la **circulation routière**, la territorialisation du bilan national de la circulation est en projet, y compris pour la circulation des poids lourds. **Les déplacements ferroviaires** sont encore difficiles à appréhender (habitudes des voyageurs, motifs), l'obtention de données exploitables auprès des opérateurs étant difficile malgré les obligations réglementaires².

En matière de transport en commun, les enquêtes au niveau urbain, départemental, et bientôt régional, permettent d'observer le système d'organisation locale des transports en commun. Sont en construction, d'une part une **base unifiée des EMD** inventoriant les **arrêts de transports en commun** (géolocalisés), avec leur offre multimodale et d'autre part un **répertoire des entrepôts et plate-formes logistiques**, avec leur capacité d'entreposage. Par ailleurs, l'Autorité de la qualité de service transport veille à diffuser des **indicateurs de ponctualité-régularité**

En parallèle, une **meilleure connaissance locale du parc de véhicules** sera possible à moyen terme par l'exploitation des contrôles techniques des véhicules.

Tristan Guilloux, du Certu, introduit son intervention en évoquant la création du Cerema³ au 1er janvier 2014. Il rappelle que les **enquêtes standard Déplacements** existent depuis 40 ans, s'adaptant aux grands enjeux territoriaux. Elles s'effectuent en partenariat technique, financier et humain entre l'Etat, et les collectivités locales. Les résultats se sont enrichis de diagnostics de consommation d'énergie et d'émission

¹ Base permanente des équipements

² Décret n° 2012-555 du 23 avril 2012 relatif à l'accès de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à certaines informations et données sur le transport ferroviaire

³ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : fusion de onze services du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde)

de polluants et gaz à effet de serre (GES). Il annonce la récente disponibilité de l'outil « **pulsation urbaine** » qui permet d'observer la localisation spatiale et temporelle des personnes et des voitures tout au long de la journée et ainsi mesurer, par exemple, l'exposition des quartiers aux pollutions et particules à différents moments de la journée.

A moyen terme, il est envisagé des enquêtes en continu au niveau régional, structurantes autour d'une thématique particulière (déplacement ferroviaire, longue distance...), en utilisant les nouvelles technologies comme le GPS.

Le **transport de marchandises en ville** représente un véritable enjeu environnemental (polluants, nuisances sonores, congestion urbaine...). Renouveler les enquêtes sur ce thème permettra de mieux comprendre les organisations et les besoins logistiques des chargeurs.

Au cours de cette séance, Brigitte Baccaini, de l'Insee, fait un point d'information sur **la diffusion des données au carreau** pour laquelle ont été retenues de nouvelles modalités de traitement de confidentialité : les données extrêmes seront « winsorisées » tandis que certains **carreaux** seront regroupés pour atteindre des effectifs suffisants. Cette méthodologie - testée par des utilisateurs - sera disponible sur le site Internet de l'Insee début novembre.

Odile Bovar expose les attentes pour la période 2014-2018 issues de consultations d'utilisateurs et des contributions lors des commissions et rencontres. On peut noter des demandes d'**enrichissement** des référentiels existants (indicateurs sociaux départementaux ou d'occupation de l'espace...) et des données sur des espaces à enjeux spécifiques (DOM, transfrontalier, rural-urbain).

En matière d'économie locale, outre une **approche systémique**, la demande est forte pour une **meilleure connaissance de l'action publique locale** (dépenses de l'Etat, des collectivités locales, emplois publics). L'accent est porté également sur une meilleure valorisation des données existantes par **l'harmonisation et la mutualisation** (y compris méthodologie) **détenues par les divers acteurs**.

Des approfondissements sont souhaités en matière démographique et sociale (immigration, pauvreté, logement...).

La poursuite de certains travaux engagés est également fortement encouragée (**accès aux services, évolution du questionnaire du recensement...**), ainsi que la fourniture de données permettant la **comparabilité européenne**.

Brigitte Belloc, rapporteure de la commission, présente ensuite les grands axes de travail d'ores et déjà envisagés par les producteurs de statistique publique pour les 5 ans à venir. L'Insee poursuivra les travaux sur **l'estimation des dépenses territoriales de l'Etat** dans le cadre du groupe de travail piloté par la DGFiP. Le dispositif Siasp (système d'information des agents des services publics) offrira un **panorama large et complet de l'emploi public local**.

La période verra également la finalisation de l'outil Filosofi, l'enrichissement croissant de la BPE et la mise à disposition d'indicateurs spécifiques (développement durable, sociaux départementaux...), tandis qu'advieront ceux sur les prix du logement.

Se poursuivra également l'effort en matière de connaissance statistique sur les DOM (dont Mayotte) et l'adaptation des nouveaux zonages.

Brigitte Belloc met l'accent sur la recherche permanente **d'une meilleure qualité de l'information diffusée**, tandis qu'évolueront les modalités de la mise à disposition par la **rénovation du site internet** de l'Insee ainsi que la **diffusion des données du recensement**.

Les échanges sur les propositions d'avis font apparaître des conformations et compléments de la part de différents acteurs portant en particulier sur une meilleure connaissance des **lignes de services**, des **flux et des réseaux**, de **l'appareil productif** (y compris petites entreprises et artisanal), sur des avancées en matière de **connaissance d'emploi public local** (transferts...), sur **l'insertion sociale et professionnelle des immigrés** au niveau local, sur la **diffusion à venir des résultats du recensement de la population**.

Au cours des débats, le représentant de la CGT rappelle les **tensions fortes** pesant sur le système de la statistique publique et préconise la poursuite de concertation large, au sein des Cries par exemple, Il insiste sur une diffusion plus simple de données territoriales plus fines.

La représentante de l'Uniopss⁴ souligne la nécessité de ne pas limiter les éclairages aux seules personnes vivant en ménage « ordinaire » et d'élargir les études aux **personnes vivant dans des établissements collectifs**. Elle propose que, dans une période qui sera marquée par une diminution de moyens, la statistique publique s'engage dans une **co-production** plus systématique avec de nombreux organismes qui produisent des chiffres, dans le domaine social comme dans d'autres. C'est d'ailleurs le sens de la

⁴ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

contribution du RARE (Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement) parvenue par courriel.

Lors de cette séance, un **avis d'opportunité favorable** a été accordé aux enquêtes Enquêtes Ménages Déplacements et enquêtes Marchandises en Ville.